



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

demandeurs d'asile

Question écrite n° 2448

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation des demandeurs d'asile en France. En effet, Amnesty International souhaite que, très rapidement, leur situation fasse l'objet d'une amélioration dans le respect des textes internationaux. Il propose une concertation, ouverte aux associations et experts concernés, pour permettre d'analyser rapidement les rapports des audits menés en début d'année sur les divers aspects des procédures. Cette concertation permettra également de proposer les mesures nécessaires afin d'assurer un traitement digne aux demandeurs et de leur garantir l'égalité pour l'accès au statut de réfugié. Ce respect du droit d'asile passe notamment par la création d'un grand nombre de places dans les foyers qui sont réservées aux demandeurs, et par une action forte menée auprès des populations locales afin que ces derniers soient acceptés dans plusieurs départements. C'est pourquoi il lui demande quelles sont ses intentions quant aux différentes propositions faites ci-dessus.

Texte de la réponse

Confronté à la poursuite de la très forte augmentation de la demande d'asile adressée à la France (le nombre cumulé d'entrées nouvelles sur les dix premiers mois de 2002 - 42 120 premières demandes enregistrées à l'OFPRA - est supérieur de 8,2 % à celui de la période précédente), le ministère des affaires sociales du travail et de la solidarité, responsable de la prise en charge sociale des demandeurs d'asile a pris des mesures très significatives pour accroître sensiblement la capacité d'hébergement dans les structures dédiées aux demandeurs d'asile et organiser une répartition équilibrée des implantations entre départements. Ainsi, 1 500 places nouvelles de CADA ont été créées en 2001, complétées par 3 500 places en 2002, dans la perspective de développer cette offre spécifique d'hébergement et de desserrer la pression de la demande. En cette fin d'année 2002 l'offre d'hébergement spécifique s'élève à 12 500 places soit un doublement en deux ans. Le développement de l'offre d'hébergement ne suffirait toutefois pas à résoudre les difficultés rencontrées, si les délais d'instruction de la demande d'asile ne diminuaient pas. La réforme d'ensemble du dispositif d'asile préparée par le gouvernement, qui s'inscrit dans le cadre des propositions de directives actuellement discutées à Bruxelles en matière d'asile, a pour objectif essentiel de rationaliser les procédures et de raccourcir les délais d'instruction des demandes d'asile. Les dispositions prévues permettront d'améliorer sensiblement l'accueil et la prise en charge sociale des demandeurs d'asile en France.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2448

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2002, page 3022

Réponse publiée le : 30 décembre 2002, page 5246